

La prise de contact et l'accueil des jeunes mineurs dans le cadre d'Avenir en Main 16-18

La prise de contact et l'accueil des jeunes mineurs : Organisations et modalités d'action

<p>Contexte</p>	<p>Au cours des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'obligation de formation au sein du réseau des Missions Locales, il a été convenu au sein d'un Groupe de Travail animé par l'UNML, rassemblant des ARML volontaires, qu'un état des lieux sur les liens et l'offre de service des ML à destination des jeunes mineurs était nécessaire.</p> <p>Ainsi, afin d'alimenter la réflexion du réseau, un questionnaire a donc été établi visant à effectuer un panorama des pratiques et de l'offre de service mobilisée par les Missions Locales auprès des jeunes mineurs.</p> <p>Cette synthèse s'appuie sur les réponses de 45 Missions Locales, ayant répondu à ce questionnaire diffusé du 4 au 12 Mars 2020.</p> <p>Un des principaux résultats de cette enquête fait notamment état d'une volonté des ML de travailler à des modalités différenciées concernant la prise de contact et l'accueil des jeunes mineurs au sein de la ML.</p> <p>En effet, dans un classement par ordre de priorité des contenus essentiels d'une offre de service dédiée aux jeunes mineurs, les modalités de prise de contact et l'adaptation du 1er accueil sont considérées comme essentielles dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et permettre un accueil et une prise de contact différenciés des ML et des partenaires prenant en compte les spécificités des jeunes mineurs - Permettre la mise en place de méthodologies communes et harmonisées entre les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de l'obligation de formation - Instituer une coordination dans la prise de contact des jeunes concernés par l'obligation de formation
<p>La prise de contact avec les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de la prise de contact s'effectue au sein de la PSAD sur la base de l'analyse des listes SIEI mais aussi suite au partage d'informations relatives au repérage effectué par les ML et leurs partenaires. <p>Il peut être organisé au sein de la PSAD la mise en place d'éléments de langage communs permettant une harmonisation des prises de contact avec les jeunes mineurs.</p> <p>Par ailleurs, le réseau des Missions Locales travaille à un cadre et un référentiel commun à ce sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fois le contact pris avec le jeune, l'obligation de formation repose également sur la mobilisation des représentants légaux des jeunes afin que son environnement social soit le plus propice à sa remobilisation dans un parcours d'insertion. Ainsi la sollicitation des familles/représentants légaux est également un levier important dans la mise en œuvre de l'obligation de formation.

	<p>A ce titre, un protocole de lien avec les familles peut être établi notamment au sein de la PSAD en lien avec l'ensemble des partenaires de l'obligation de formation. Au même titre que pour le contact avec les jeunes, le réseau des Missions Locales travaille à un référentiel commun.</p>
Réflexions sur l'accueil des jeunes mineurs	<p>- L'accueil constitue une étape clé dans l'adhésion des jeunes à entrer dans un parcours d'accompagnement au sein de la ML. Selon le baromètre de satisfaction 2020, les jeunes sont satisfaits de l'accueil en Mission Locale puisque plus de 95% des jeunes se déclarent satisfaits.</p> <p>Afin de maintenir ce taux de satisfaction important, il convient d'entretenir l'attractivité des espaces d'accueil des ML notamment à destination des jeunes mineurs.</p> <p>A ce titre, des réflexions sur les espaces d'accueil ont pu être menées dans certaines ML (cf. Boîte à outils) permettant de dégager plusieurs pistes.</p>